

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre

de Conseillers en
exercice : 13

de Présents : 10

de Votants : 12

OBJET (42)

Locations salles

NOTA : Le Maire
certifie que le compte
rendu de cette
délibération a été affiché
à la porte de la Mairie
le : 5 décembre 2023

que la convocation du
Conseil ordinaire avait
été faite le :

27 novembre 2023

COMMUNE DE TRESSIN

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 059-215906025-20231204-231204D42LOCATI-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Françoise JARMUZEK ayant donné procuration à Jean-Luc VERLYCK
Jean-Louis BLANGY ayant donné procuration à Kathy SYX
Sophie DRUGMAN

Monsieur Christine LEGLEYE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Modification tarifs locations salles

La commune propose à la location deux salles de capacités différentes :

PARTICULIERS

SALLES D'ACTIVITES

	TRESSINOIS	NON-TRESSINOIS
Week-end complet	300 €	500 €
1 journée semaine (du Lu au Ve)	150 €	300 €
Location inférieure à 4h (uniquement du Lu au Ve).	100 €	200 €

CE, ENTREPRISES, Manifestations commerciales...

SALLES D'ACTIVITES ET POLYVALENTE

Manifestations Non-Commerciales		Manifestations Commerciales	
1 journée (Du Lu au dim)	500 €	1 journée (Du Lu au dim)	600 €
Week-end complet	600 €	Week-end complet	800 €

ASSOCIATIONS

	SALLES D'ACTIVITES ET POLYVALENTE	AUTRES SALLES
	TRESSINOISES liste disponible en mairie	NON-TRESSINOISES
Week-end complet		500 € + 100 € ménage -
1 journée (samedi ou dimanche)		300 € + 100 € ménage -
plus de 4 heures (en semaine)	Gratuit (selon disponibilités)	160 € + 100 € ménage 20 €
moins de 4 heures (en semaine)		80 € + 100 € ménage 40 €

I) Le terme « salle polyvalente » est ici utilisé pour désigner la salle principale

Les soirées sonorisées ne sont pas autorisées

II) Il est précisé que la capacité d'accueil des salles ne peut être dépassées sous peine de refus de l'assurance de prendre en charge d'éventuels accidents : Salle Polyvalente 350 personnes - salle d'activités 70 personnes

III) NETTOYAGE :

Pour les particuliers salle d'activités, il est fait par le locataire. La vaisselle n'est pas fournie. Deux chèques de caution seront demandés à la remise des clés : 100 € pour le nettoyage et 200 € pour le matériel (mobilier ou immobilier) et/ou troubles de la tranquillité publique.

Pour la salle d'activités, en cas de nettoyage non satisfaisant, la caution de 100 € sera retenue.

Le courant est coupé dans les prises entre 2h et 8h du matin.

Salle d'activités et salle polyvalente

Associations tressinoises : elles doivent nettoyer la salle quand elle est mise à leur disposition.

Associations non tressinoises : Le nettoyage sera effectué par la commune. A cette intention, il leur sera réclamé un chèque de 100 €.

IV) Pour les associations tressinoises, l'utilisation des plaques, friteuses et lave-vaisselle est à la discrétion de la municipalité.

V) Les associations tressinoises ont la possibilité de réserver la sono composée des enceintes amplifiées et de la tala table de mixage. Un responsable sono sera désigné par l'association et un chèque de caution de 300 € sera réclamé.

Voté à l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE

